

Province de Québec  
Municipalité d'Amherst  
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 13 septembre 2010

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2010, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

|                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| Gaston Beaulieu   | Daniel Lampron    |
| Ronald Robitaille | Denise Charlebois |
| Carole Martineau  | Yves Duval        |

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

RÉFLEXION DU MOIS : En vérité le chemin importe peu, la volonté d'arriver suffit à tout.  
(Albert Camus)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

##### Séance ordinaire du 13 septembre 2010

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 9 août 2010  
Résolutions numéros 155-10 à 171-10
- 4- Ratification des déboursés pour le mois d'août 2010  
Chèques fournisseurs numéros 210606 à 210686 inclusivement pour un montant de 397 774,73 \$ et chèques salaires et rémunération du conseil numéros 7219 à 7333 pour un montant de 47 137,93 \$
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
  - a) Intersection de la route 323 et du chemin Boileau  
Résolution d'appui à la Municipalité de Boileau.
  - b) Avis de motion & dispense de lecture, règlement relatif au stationnement et à la circulation.
  - c) Avis de motion & dispense de lecture, règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
  - d) Avis de motion & dispense de lecture, règlement abrogeant et remplaçant le règlement concernant les nuisances.

- e) Internet haute vitesse, programme communautés rurales branchées.  
Suivi du dossier.
  - f) Résolution d'appui à la Municipalité de Lac-des-Plages, voie d'accès à l'intersection de la route 323 et intersection de Vendée
  - g) Résolution pour remboursement partiel aréna de Tremblant.
  - h) Panneaux de bienvenue à l'entrée de la Municipalité
  - i) Taxes à recevoir, dossiers à transmettre au procureur
- 7- Sécurité publique
- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
- 8- Voirie municipale
- a) Résolution autorisant les travaux de réfection du chemin de Rockway Valley
  - b) Dépôt et suivi, soumissions réfection du chemin de Rockway Valley
  - c) Entretien des chemins en hiver  
Résolution autorisant la confection de la réserve de sable
- 9- Hygiène du milieu
- 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire
- a) Projet de règlement ayant pour objet de modifier la limite de la zone 82-M
  - b) PROMA, colloque du 22 septembre 2010
- 11- Loisirs et culture
- a) Résolution pour remplacement de la patinoire de St-Rémi  
Résolution pour disposition des bandes
- 12- Histoire et patrimoine
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)
- 14- Période de question(s)
- 15- Levée de la séance

RÉS 172-10 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

- 7- b) Semaine de la prévention incendie
- 13- a) Réfection du pont chemin Gaudias-Côté ouest

Adoptée à la majorité.

RÉS 173-10 : PROCÈS-VERBAL

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2010, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 9 août 2010 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 155-10 à 171-10 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 174-10 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2010

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés du mois d'août 2010 : chèques fournisseurs numéros 210606 à 210686 inclusivement pour un montant de 397 774,73 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 7219 à 7333 pour un montant de 47 137,93 \$.

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

RÉS 175-10 : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS  
TOURNÉE D'INFORMATIONS CONTRATS MUNICIPAUX

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

D'autoriser la participation de Carole Martineau, Daniel Lampron et Bernard Davidson à la tournée d'information sur la gestion des contrats municipaux organisée par la FQM en octobre 2010.

Adoptée à l'unanimité

RÉS 176-10 : RÉSOLUTION VOIE D'ACCÈS ET SIGNALISATION INTERSECTION ROUTE 323  
ET CHEMIN BOILEAU

Considérant les travaux de réfections majeurs réalisés sur la route 323 par le Ministère des Transports du Québec en 2009-2010;

Considérant que le chemin Boileau est un chemin intermunicipal utilisé par de nombreux usagers;

Considérant les nombreuses plaintes reçues de citoyens relativement à la difficulté d'accéder de façon sécuritaire au chemin Boileau, ainsi que pour la signalisation déficiente;

Proposé par M. Daniel Lampron

Que le conseil demande au Ministère des Transports du Québec, direction régionale de St-Jérôme, d'aménager une voie d'évitement sur la route 323 afin d'assurer la sécurité des usagers effectuant un virage à gauche en direction de Boileau.

Également de corriger la situation en installant une signalisation adéquate au coin de la route 323 afin d'indiquer clairement le chemin de Boileau.

Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Monsieur le conseiller Gaston Beaulieu, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance, accompagné d'une dispense de lecture, d'un règlement relatif au stationnement et à la circulation.

#### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Monsieur le conseiller Gaston Beaulieu, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance, accompagné d'une dispense de lecture, d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

#### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

Monsieur le conseiller Gaston Beaulieu, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance, accompagné d'une dispense de lecture, d'un règlement ayant pour objet d'abroger et de remplacer le règlement concernant les nuisances.

#### INTERNET HAUTE VITESSE, PROGRAMME COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES

Le Ministère des affaires Municipales des régions et de l'occupation du territoire demande une résolution d'appui de la MRC des Laurentides à notre projet d'internet haute vitesse. Selon le MAMROT cet appui est requis, considérant que l'appui donné par le CRÉ Laurentides s'adresse à la MRC et non spécifiquement à la municipalité. La résolution d'appui doit être votée lors du prochain conseil des maires du 16 septembre 2010.

#### RÉS 177-10 : RÉOLUTION D'APPUI À MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCÈS SUR LA 323 À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE VENDÉE

Considérant que l'intersection du chemin de Vendée et de la route 323 est située à la fin d'une courbe, ce qui la rend peu visible;

Considérant la présence d'un arrêt d'autobus scolaire avec un échange d'étudiants à cette intersection;

Considérant que la vitesse et la circulation automobile sur la route 323 augmente la dangerosité autant pour les utilisateurs du transport scolaire que pour les conducteurs qui empruntent cette intersection;

Considérant la résolution 2010-08-124 adoptée par la Municipalité de Lac-des-Plages lors de la séance ordinaire du 13 août 2010;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Duval et unanimement résolu

Que le conseil municipal d'Amherst appui la Municipalité de Lac-des-Plages concernant sa demande adressée à la direction régionale de l'Outaouais du ministère des

Transports du Québec pour l'aménagement d'une voie d'accotement sur la route 323, direction sud, à l'intersection du chemin de Vendée.

Adoptée à l'unanimité

RÉS. 178-10 : INSCRIPTION PATINAGE ARTISTIQUE & HOCKEY MINEUR, ARÉNA DE MONT-TREMBLANT, PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la municipalité rembourse 50 % des coûts d'inscription jusqu'à concurrence de cent (100.\$) dollars, au parent qui en fait la demande, pour chaque enfant mineur de la municipalité inscrit au hockey mineur ou au patinage artistique.

Adoptée à la majorité.

RÉS 179-10 : RÉSOLUTION AUTORISANT LA FABRICATION DE QUATRE PANNEAUX DE BIENVENUE

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

D'autoriser la fabrication et l'installation de quatre panneaux de bienvenue aux entrées de la Municipalité, le tout conformément à la soumission de Lettrage Outaouais, datée du 9 août 2010;

Également d'autoriser le transfert budgétaire nécessaire à la fabrication de ces panneaux.

Adoptée à la majorité.

RÉS 180-10 : MANDAT AU PROCUREUR POUR PERCEPTION DE TAXES

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que les dossiers suivants soient transmis au procureur de la Municipalité, Me Denis Dubé pour la perception des taxes municipales impayées et de prendre tout moyen et recours judiciaires appropriés : Louis-Stéphane Leblanc (0209-70-8139); Danielle Charron (0594-56-0098); Sylvie Morisset (1198-13-6133); Ashraf Osman (0795-32-6070); Les Gestions V.M.S. (0004-28-3050); Joanna Mollo et David Claudio (0594-52-2551); Jacques Paradis (0695-01-5045); Claude Nantel (0697-80-2221).

Adoptée à la majorité.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois d'août 2010, le service des premiers répondants est intervenu à 6 reprises, et le service incendie à 1 reprise.

Semaine de prévention des incendies : La semaine de prévention des incendies débutera le 3 octobre prochain. Les pompiers volontaires prévoient une journée portes ouvertes au poste d'incendie du 139 rue Maurice, une vérification des extincteurs, les piles des avertisseurs d'incendie seront remplacés gratuitement à la condition que les citoyens apportent leur détecteur avec la vieille pile. Une conférence sur les conséquences d'un incendie sera présentée aux élèves de l'école le 5 octobre.

RÉS 181-10 : RÉSOLUTION AUTORISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE ROCKWAY VALLEY

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

D'autoriser les déboursés nécessaires aux travaux de réfection du chemin de Rockway Valley en fonction des crédits budgétaires disponibles.

D'autoriser le directeur général d'aller en appel d'offres pour les différentes étapes du projet de réfection. Il est entendu que la Municipalité demeure le maître d'œuvre.

Adoptée à la majorité.

RÉS 182-10 : DÉPÔT ET SUIVI DES SOUMISSIONS EXCAVATION DE FOSSÉS

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitations relativement à l'excavation de fossés sur le chemin de Rockway Valley;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

De retenir la plus basse soumission conforme pour l'excavation de fossés latéraux sur la base de taux horaire, également que l'entrepreneur choisit soit informé que la Municipalité se réserve le privilège de démarrer au besoin un deuxième chantier, si la situation le justifie, et ce à son entière discrétion.

Adoptée à la majorité.

RÉS 183-10 : AUTORISATION POUR LA CONFECTION D'UNE RÉSERVE DE SABLE ET SEL

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil autorise les déboursés nécessaires à la confection de la réserve de sable et sel nécessaire à l'entretien hivernal des chemins pour les secteurs de Vendée Est et Vendée Ouest.

Adoptée à la majorité.

RÉS 184-10 : PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LA LIMITE DE LA ZONE 82-M

ATTENDU QU'UN règlement de zonage portant le numéro 352-02 est en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'UNE demande de modification au règlement de zonage nous a été présentée par le propriétaire d'une partie du lot 34 A rang 2 afin d'inclure son terrain dans la zone mixte 82-M;

ATTENDU QUE son terrain aurait dû se retrouver à l'intérieur des limites de cette zone, et non dans une zone institutionnelle;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est à l'effet de donner suite à cette demande :

En conséquence,

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le présent projet de règlement portant le numéro de résolution #184-10 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1 :

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier la limite nord de la zone mixte 82-M, afin d'établir celle-ci à la limite nord du lot 44 rang deux (2).

Croquis montrant la limite modifiée, zone 82-M :

Article 2 :

Le présent projet de règlement sera soumis à une assemblée de consultation publique mardi le 12 octobre 2010, à 19h00 à la salle municipale au 122 rue St-Louis, à Saint-Rémi d'Amherst.

Article 3 :

Le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à la majorité.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LA LIMITE NORD DE LA ZONE MIXTE 82 (82-M)

Madame la conseillère Carole Martineau donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement modifiant la limite de la zone mixte 82-M afin d'inclure le lot 44 dans le rang 2, du règlement de zonage 352-02.

PROMA COLLOQUE DU 22 SEPTEMBRE 2010

Le premier colloque de la PROMA se tiendra le 22 septembre 2010 à la Municipalité de Labelle à 8h45. Les membres du conseil de même que les présidents des associations de lacs sont invités à y participer.

Le maire mentionne que les trois principaux objectifs de ce regroupement visant à protéger les bassins versants de la rivière Maskinongé sont :

- 1- Harmoniser la réglementation des différentes municipalités concernées;
- 2- Protéger la rivière Maskinongé;
- 3- Mettre en valeur la rivière Maskinongé.

RÉS. 185-10 : RÉSOLUTION POUR REMPLACEMENT DE LA PATINOIRE DE ST-RÉMI

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

D'autoriser le directeur général à procéder à des appels d'offres pour le remplacement de la patinoire de St-Rémi pour une patinoire en plastique recyclé de même dimension et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le conseil demande de prendre en considération qu'un accès doit être prévu afin de répondre aux exigences du festival western annuel.

Également de valider avec un entrepreneur qualifié la nature du sol et d'apporter au préalable les correctifs requis.

Adoptée à la majorité

RÉS. 186-10 : RÉSOLUTION POUR DISPOSITION DES BANDES DE LA PATINOIRE EXISTANTE

Considérant que selon une première évaluation l'état des bandes de la patinoire ne permet pas de les récupérer pour un usage ultérieur;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

De disposer des bandes actuelles de la façon la plus économique.

Adoptée à la majorité

RÉS. 187-10 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Bernard Davidson, dir. gén./sec.-trés.